

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 03 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	14
- pouvoirs	1

Date de convocation 28 mars 2023

Date d'affichage : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, NONN Alex, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, JUNG Bernard, LOHMANN Etienne, WEBER François

Monsieur le Maire donne lecture de la procuration.

Procuration :

Mme MALLICK-HODY Nadine a donné procuration à M. JUNG Bernard

Absent non excusé :

M. SCHROEDER Stéphane

Le quorum étant atteint avec 13 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
3. Budget Principal M57 – Compte de Gestion 2022 – CA 2022
4. Budget Principal Lotissement – Compte de Gestion 2022 – CA 2022
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Affectation du résultat M57 de l'exercice précédent
7. Affectation du résultat Lotissement de l'exercice précédent
8. Approbation du Budget Primitif 2023 – M 57
9. Approbation du Budget Primitif 2023 - Lotissement
10. Compte-rendu du conseil d'école primaire en date du 28 février 2023
11. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 10 mars 2023

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif (exercice 2021)
13. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement non collectif (exercice 2021)
14. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (exercice 2021)

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, Mme BLAZY Virginie comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2023

Monsieur le Maire lit les différents points qui étaient à l'ordre du jour. Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Après lecture du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023, le Conseil Municipal l'adopte par 14 voix pour.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

3. BUDGET PRINCIPAL M57 – COMPTE DE GESTION 2022 – CA 2022

Compte de Gestion

Vu le compte de gestion établi par le Percepteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le Compte Administratif 2022,
Le Conseil Municipal constate que les chiffres sont identiques, adopte le compte de gestion 2022.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Compte Administratif 2022

- Approbation

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	<u>En section de fonctionnement</u>	<u>En section d'investissement</u>
Recettes	869 716,64 €	1 341 069,48 €
Dépenses	715 538,47 €	1 263 742,69 €

Le résultat d'exécution du budget principal s'établit comme suit :

	<u>Résultat de clôture 2021</u>	<u>Affectation Investissement</u>	<u>Résultat exercice 2022</u>	<u>Transfert de résultats</u>	<u>Résultat final 2022</u>
Investissement	- 53 142,22 €	0,00 €	77 326,79 €	0,00 €	24 184,57 €
Fonctionnement	716 265,35 €	716 265,35 €	154 178,17 €	0,00 €	154 178,17 €

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, quittent la salle. Monsieur JUNG Bernard, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte administratif budget général 2022.

Vu le compte administratif 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

4. BUDGET PRINCIPAL LOTISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2022 – CA 2022

Compte de Gestion

Vu le compte de gestion établi par le Percepteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le Compte Administratif 2022,
Le Conseil Municipal constate que les chiffres sont identiques, adopte le compte de gestion 2022.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Compte Administratif 2022

- Approbation

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2022 du budget lotissement qui s'établit comme suit :

	<u>En section de fonctionnement</u>	<u>En section d'investissement</u>
Recettes	884 469,33 €	1 727 287,04 €
Dépenses	1 748 821,26 €	585 815,66 €

Le résultat d'exécution du budget lotissement s'établit comme suit :

	<u>Résultat de clôture 2021</u>	<u>Affectation Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2022</u>	<u>Résultat final 2022</u>
<u>Investissement</u>	- 528 044,59 €	0,00 €	1 141 471,38 €	613 426,79 €
<u>Fonctionnement</u>	631 248,92 €	0,00 €	- 864 351,93 €	- 233 103,01 €

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe quittent la salle. Monsieur JUNG Bernard, doyen des membres présents, Président de séance propose le vote du compte administratif lotissement 2022.

Vu le compte administratif 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

5. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire explique que les bases ont augmenté de plus de 7 % et de ce fait les impôts augmenteront aussi.

Si nous augmentons la taxe d'habitation, les autres taux devront être augmentés aussi. Il propose de maintenir les taux.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,44 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

6. AFFECTATION DU RESULTAT M 57 DE L'EXERCICE PRECEDENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 53 142,22 €		77 326,79 €	-1 032 936,68 € 190 312,00 €	- 842 624,68 €	- 818 440,11 €
FONCT	716 265,35 €	716 265,35 €	154 178,17 €			154 178,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	154 178,17 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/ 1068 :	154 178,17 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

7. AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire

Après avoir entendu le compte administratif 2022 :

- constate que la section d'investissement enregistre un excédent cumulé d'exécution de 613 426,79 € qui sera reporté au compte 001 en investissement recettes
- constate que la section de fonctionnement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 233 103,01 € qui sera reporté au compte 002 en fonctionnement dépenses.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – M57

Madame BLAZY Virginie prend la parole.

Le budget général 2023 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement	dépenses :	841 533,00 €
	recettes :	841 533,00 €

En section d'investissement	dépenses :	3 513 988,10 €
	recettes :	3 513 988,10 €

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire et après examen détaillé,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

- Décide de voter le Budget Primitif,
- autoriser le Maire à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - LOTISSEMENT

Madame BLAZY Virginie prend la parole.

Le budget Lotissement 2023 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement	dépenses:	781 778,74 €
	Recettes :	781 778,74 €

En section d'investissement	dépenses:	639 902,08 €
	Recettes :	639 902,08 €

Vu le Budget Primitif 2023 Lotissement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Monsieur BOURING Hubert lit le tableau des indemnités des élus pour l'année 2022.

10. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 28 FEVRIER 2023

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 28 février 2023. Le Conseil Municipal en prend acte.

11. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 10 MARS 2023

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 10 mars 2023. Le Conseil Municipal en prend acte.

12. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2021)

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (Exercice 2021) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

13. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (EXERCICE 2021)

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif (Exercice 2021) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

14. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2021

Madame FRANCOIS Sandrine présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (Exercice 2021) établi par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal prend acte.

DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

CONSEIL DU 03 AVRIL 2023

- PREEMPTION

Situation du bien : Section 4, parcelle 202 - 4a impasse du Chemin de Fer
Propriétaire : M. KREBS Gaëtan Sylvain
Acquéreur : M. et Mme PFÜLL Michael Hugo
Montant : : 294 000,00 € dont 20 000,00 € de mobilier

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
3. Budget Principal M57 – Compte de Gestion 2022 – CA 2022
4. Budget Principal Lotissement – Compte de Gestion 2022 – CA 2022
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Affectation du résultat M57 de l'exercice précédent
7. Affectation du résultat Lotissement de l'exercice précédent
8. Approbation du Budget Primitif 2023 – M 57
9. Approbation du Budget Primitif 2023 - Lotissement
10. Compte-rendu du conseil d'école primaire en date du 28 février 2023
11. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 10 mars 2023
12. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif (exercice 2021)
13. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement non collectif (exercice 2021)
14. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (exercice 2021)

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20 H 32.

La secrétaire de séance
BLAZY Virginie

Le Maire,
BOURING Hubert

